Contrat n° 3100028110
Conditions particulières CP v1.0

RAAT - CMPR Le Hoberg - SARREGUEMINES

50 Rue de Rouhling - 57200 Sarreguemines

Entre les soussignés

— D'une part

UNION GEST ETS CAISSE ASSUR MALADIE
Boîte post. CS 94224
54015 NANCY CEDEX
SIRET : 42427340700306

Représenté par :
Regis DINE

Tél : +33 (0)3 83 67 65 36
Mail : regis.dine@ugecam.assurance-maladie.fr

— D'autre part

QUALICONSULT IMMOBILIER
CHAMPAGNE ARDENNE/ LORRAINE IMMOBILIER
95 allée des Prés de Champelle
54230 CHAVIGNY

Représenté par :
MAXIME REGE

Mail : maxime.rege@qualiconsult.fr

Il a été convenu ce qui suit :

SYNTHÈSE DU CONTRAT

Mission(s) retenue(s)	REPÉRAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX
Honoraires en € HT	550,00
Émissions indicatives de CO_2 en kgéq CO_2*	62 * calculées au prorata du chiffre d'affaires de la société, sur la base du dernier bilan carbone connu. Le bilan carbone est réalisé sur les scopes 1, 2 et 3 selon le protocole GHG (Greenhouse Gas protocol).

1. OBJET DU CONTRAT

1.1 Attentes et enjeux

- Obtenir une information exhaustive ou correspondant au programme de travaux sur la présence de polluants du bâtiment (amiante, plomb, parasites…) permettant au maître d'ouvrage de catégoriser son opération, de respecter ses obligations envers les entreprises en termes de prévention des risques …
- Permettre, via l'information fournie par le Maitre d'Ouvrage, aux entreprises de procéder à leur analyse de risques

1.2 Description de(s) objet(s) sur le(s)quel(s) porte(nt) la(les) mission(s)

Mail client :
Dans le cadre de futurs travaux de remplacement de chambres froides dans la cuisine existante du CMPR Le Hohberg à SARREGUEMINES, pourriez-vous me transmettre votre meilleure offre de prix pour un repérage amiante avant travaux.
Vous trouverez en pièce jointe la zone travaux projetés :
Les travaux consistent :

- Au remplacement des 4 chambres froides
- A l'installation d'une nouvelle chambre froide dans le local réserve sèche
- Au remplacement du faux-plafond
- A la réalisation d'un décaissé de 15 cm dans le sol au droit des chambres froides A et B
- De l'ouverture du mur entre la chambre froide A et le local réserve sèche

1.3 Missions retenues et honoraires correspondants

Les honoraires que le Client s'engage à payer au Prestataire se composent, en fonction des missions retenues, d'un ou plusieurs éléments suivants :

• Une somme prévisionnelle stipulée dans le Contrat. Elle peut être révisable dans les conditions prévues par l'article 2.2 ci-après ;

• Un montant par vacation/prestation/frais correspondant à des visites complémentaires ou particulières, dont certaines avec mise en œuvre d'appareillage de mesures, des interventions hors horaires normaux ou jours ouvrés, des analyses ou toutes autres prestations non prévues pouvant être demandées par le Client en cours d'exécution des missions. Ces prestations sont rémunérées, en sus du prix prévisionnel initialement convenu, à la vacation. Les montants de vacation sont indiqués dans le présent Contrat.

Site et désignation des installations	Intitulé(s) mission(s)	Quantités (hors analyses)	Honoraires en € HT
CMPR Le Hoberg - SARREGUEMINES	REPÉRAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX	1	550,00

La réalisation d'analyses n'est pas comprise dans le montant des honoraires. Ces dernières donnent lieu à une facturation complémentaire à la charge du client si la (ou les) missions retenues requièrent des analyses, Elle est établie suivant les conditions ci-dessous :

QUALICONSULT IMMOBILIER - Siège social : Novalizy - 1 bis rue du Petit Clamart - Bât. E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Tél. : 01 40 83 75 75 – contact@qualiconsult.fr
SAS au capital de 1 000 000 € - R.C.S VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00080 - APE 7120 B - N° TVA Intracommunautaire : FR 56 490 676 293

Tableau des coûts des analyses réalisables après prélèvements		
Intitulé analyse	**Prix en € HT**	**Unité de prix**
ANALYSE AMIANTE META STANDARD	35	Pièce

Il n'y a pas de quantité pour les analyses. Leur nombre et donc le prix total des analyses n'est connu qu'après avoir effectué la mission avec les prélèvements. L'opérateur de repérage est seul responsable des échantillons prélevés pour analyse. Une information est transmise au Client après repérage sur site.
Le nombre d'analyses mentionné ci-après est fourni à titre indicatif et ne constitue pas un engagement. Nous estimons pour cette offre, un nombre de prélèvements prévisionnel de 15.

1.4 Hypothèses de chiffrage

Estimation : 15 analyses

1.5 Prestations exclues

- Démontage de l'exhaustivité des éventuelles dalles de faux plafond
- Démontage équipements spécifiques
- Déplacement de mobilier
- Remise en état à l'identique / rebouchage pérenne après sondages ou prélèvements
- Repérage des canalisations en plomb
- Marquage sur site (matériaux contenant de l'amiante)
- Remise en état pérenne d'étanchéité (en l'absence d'étancheur missionné par le donneur d'ordre)

1.6 Méthodologie de travail

- Pré visite de reconnaissance, définition des sondages destructifs nécessaires
- Prise de connaissance du plan de prévention du site
- Communication / information des occupants de l'intervention du diagnostiqueur (à charge du donneur d'ordre)
- Cheminement prévu afin de libérer les locaux des occupants au fur et à mesure de l'avancement
- Nécessité d'accompagnement par un agent / collaborateur ayant la connaissance / les moyens d'accès du site / bien
- Balisage des zones d'intervention (à charge du diagnostiqueur)
- Mise en sécurité / stabilisation des zones de sondages / prélèvements par rebouchage provisoire (map, adhésif tramé …à charge du diagnostiqueur)
- En cas d'intervention en deux phases : mise à jour du pré rapport
- En cas d'intervention en deux phases par deux diagnostiqueurs différents (exceptionnel : premier diagnostiqueur défaillant) : intégration du premier pré-rapport en PJ en tant que document consulté.

1.7 A la charge du Client

- Fourniture de plans
- Fourniture du programme de travaux écrit
- Fourniture de rapports antérieurs
- Fourniture du plan de prévention
- Accompagnement du diagnostiqueur
- Moyens d'accès (hauteur, locaux spécifiques…. Intégralité des zones concernées)
- Consignation des équipements techniques (ascenseur, chaudière, électricité …)

- Information des occupants
- Libération des locaux (occupants et mobilier, déchets)
- Décontamination éventuelle (squatters, animaux, nuisibles, pollution amiante etc…)
- Intervention étancheur (pour tout diagnostic nécessitant un ou des sondages /prélèvements sur étanchéité)

1.8 Compétences

- Sera désigné un collaborateur certifié
o Amiante mention (selon diagnostic / immeuble bâti concerné)

1.9 Délais

Intervention sous 5 jours après reception du bdc
Rendu du rapport sous 7 jours après intervention

2. PAIEMENT DES HONORAIRES

2.1 Modalités de règlement

Les paiements sont exigibles : Échéance nette à 30 jours. Toute somme non réglée à son échéance portera intérêt au taux mentionné à l'article L 441-10 du Code de commerce. Les paiements sont effectués :

- par virement au profit du compte domicilié au :
 RIB n°30056 00148 01482026406 71
 IBAN n°FR76 3005 6001 4801 4820 2640671
 BIC n°CCFRFRPP

2.2 Révisions des prix

Les honoraires et vacations à la charge du Client sont révisables suivant les conditions stipulées dans les Conditions Générales du Contrat.

2.3 Tiers payeur

Sans objet.

QUALICONSULT IMMOBILIER - Siège social : Novalizy - 1 bis rue du Petit Clamart - Bât. E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Tél. : 01 40 83 75 75 – contact@qualiconsult.fr
SAS au capital de 1 000 000 € - R.C.S VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00080 - APE 7120 B - N° TVA Intracommunautaire : FR 56 490 676 293

3. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

De convention expresse, et sauf dans le cas où les prestations relèvent de l'article L.125-2 du Code de la construction et de l'habitation, il est convenu entre les Parties que :
• Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage indirect et/ou immatériel et/ou consécutif, tel que notamment manque à gagner, perte de données, perte de profit ou perte de production ou d'exploitation, quel que soit le fondement juridique de la réclamation du Client et/ou des tiers.
• La responsabilité du Prestataire est strictement limitée, quels que soient les causes, l'objet ou le fondement de la réclamation du Client et/ou des tiers, en ce compris les pénalités, à deux fois le montant hors taxes des honoraires payés au Prestataire au titre du Contrat.

4. DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES

Le présent Contrat est soumis exclusivement au droit français.
Le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour toutes les contestations relatives à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat, dans l'hypothèse où le Client a la qualité de commerçant. Dans le cas contraire, le droit commun s'appliquera.

5. CONTENU DU CONTRAT

Le Contrat est composé :
- Des présentes conditions particulières
- D'annexes, lorsqu'elles sont convenues
- Des conditions générales de vente
- De conditions spéciales, lorsqu'elles sont convenues

Le présent Contrat s'entend comme un document unique dont toutes les stipulations sont applicables.
En cas de contradiction entre les stipulations des pièces contractuelles du présent Contrat, elles prévalent l'une sur l'autre dans l'ordre de priorité dans lequel elles sont listées ci-dessus.
Le Client déclare avoir pris connaissance des documents contractuels suivants, qu'il a pu télécharger.
QUALICONSULT_IMMOBILIER_CG_V1.0_2024_01_01
QUALICONSULT_IMMOBILIER_CS_V1.0_2024_01_01

Après les avoir analysés et, le cas échéant, avoir pu en discuter dans le cadre de la négociation du Contrat, le Client déclare les accepter intégralement sans modification ni réserve.

6. OFFRE ET SIGNATURE DU CONTRAT

L'offre de Contrat adressée par le Prestataire au Client a une durée de validité de : 3 mois. A échéance de cette durée de validité, l'offre non signée par le Client sera automatiquement caduque et de nul effet.

Sauf autre accord, le Contrat prend effet lorsqu'il est signé par toutes les Parties. Dans le cas de missions ponctuelles, le Contrat est conclu jusqu'à la remise du rapport d'exécution. Après la remise du rapport, la mission prend automatiquement fin.

Afin de matérialiser son accord sur le contenu du Contrat, le Client paraphe chaque page des présentes conditions particulières et de ses annexes et les signe.

Fait à CHAVIGNY, le 30/04/2024

— Le Client

— Le Prestataire

QUALICONSULT IMMOBILIER - Siège social : Novalizy - 1 bis rue du Petit Clamart - Bât. E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Tél. : 01 40 83 75 75 – contact@qualiconsult.fr
SAS au capital de 1 000 000 € - R.C.S VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00080 - APE 7120 B - N° TVA Intracommunautaire : FR 56 490 676 293

Annexe aux conditions particulières : Liste des sites et équipements

Site	Equipements	Adresse	CP	Ville
		50 Rue de Rouhling	57200	Sarreguemines

QUALICONSULT IMMOBILIER - Siège social : Novalizy - 1 bis rue du Petit Clamart - Bât. E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Tél. : 01 40 83 75 75 – contact@qualiconsult.fr
SAS au capital de 1 000 000 € - R.C.S VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00080 - APE 7120 B - N° TVA Intracommunautaire : FR 56 490 676 293